

OFFICE NOTARIAL

11 Allée des Moubins – Mansarde Catalogne – 97231 LE ROBERT (Martinique)
 Téléphone: 05 96 58 20 23 / Télécopie: 05 96 58 48 08
 Mail : etude97211.trinite@notaires.fr
 Site Web : <https://www.etude-tripet-marry.notaires.fr/>

Parking gratuit sur place

Réception sur rendez-vous

Du lundi au vendredi de 8H à 13H et de 14H à 17H sauf mercredi de 8H à 13H

Me Sébastien TRIPET**Notaire**sebastien.tripet@notaires.fr**Me Julien MARRY****Notaire**julien.marry@notaires.fr**Me Annabelle DIDELOT****Notaire**didelot.annabelle@notaires.fr

Monsieur le Maire

Hôtel de ville

97212 SAINT-JOSEPH

Service succession - famille

Mme Hélène WACHTER

PRESCRIPTION Héritiers COUFFE

1019898 /ST /PE

Le Robert, le 8 juillet 2025

Monsieur le Maire,

En application du Décret n° 2017-1802 du 28 décembre 2017 relatif à l'acte de notoriété prescriptive portant sur un immeuble situé en Corse, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion, à Mayotte ou à Saint-Martin, je vous prie de trouver sous ce pli un extrait de l'acte de notoriété prescriptive reçu par moi le 8 juillet 2025, concernant les héritiers de Monsieur Hubert COUFFE et Madame Victorine MATILLON, son épouse.

Vous voudrez bien procéder à l'affichage de cet extrait pendant trois mois, ledit extrait précisant que les bénéficiaires revendiquent la propriété de l'immeuble au titre de la prescription acquisitive en application de l'article 2272 du Code civil.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Maître Sébastien TRIPET

Successeurs et détenteurs des minutes de : Me BELHUMEUR / Me HAYOT / Me COGNET / Me PETIT
 Membre d'une association agréée accepte le règlement des honoraires par chèques libellés à son nom.

Le paiement des actes donnant lieu à publicité foncière devra obligatoirement être effectué par virement au-delà de 3 000 €.

Identifiant Norme Internationale Bancaire (IBAN)					
FR93	4003	1000	0100	0020	2772 D25
Identifiant International de la banque (BIC)			CDCGFRPPXXX		

NOTORIETE PRESCRIPTIVE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sébastien TRIPET, notaire, associé de la société de la société dénommée « Sébastien TRIPET et Julien MARRY, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial » dont le siège est au ROBERT (Martinique), 11 allée des Moubins, Mansarde Catalogne, le 8 juillet 2025,

Il a été dressé un acte de NOTORIETE PRESCRIPTIVE au profit de :

1°) Madame Huguette Marie-Oculine **COUFFE**, retraitée, demeurant à SAINT-JOSEPH (97212), quartier Long Bois.

Née à SAINT-JOSEPH (97212), le 29 février 1948.

Divorcée de Monsieur Cyrille Apolline Lucien **JOACHIM** suivant jugement rendu par le tribunal de grande instance de BOBIGNY (93000) le 10 novembre 1988, et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

2°) Monsieur Edouard **COUFFE**, en son vivant retraité, époux de Madame Monique Lucienne Marie **TRANIER**, demeurant à SAINT-LAURENT-DU-VAR, 28, avenue des Oliviers,

Né à SAINT-JOSEPH, le 13 octobre 1950.

Marié à la mairie de LIMAY (78520) le 27 septembre 1976 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

3°) Monsieur Josué **COUFFE**, chauffeur de poids-lourd, époux de Madame Claudine **JOURDE**, demeurant à CHANTELOUP-LES-VIGNES (78570), 18 place de l'Ellipse appartement 147.

Né à SAINT-JOSEPH (97212), le 21 janvier 1952.

Marié à la mairie de MONTGUYON (17270) le 4 octobre 1975 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

4°) Madame Jeanne Josiane **COUFFE**, chef d'entreprise, épouse de Monsieur Sylvain René **BOLDER**, demeurant à VIRGINIA (22192) (ETATS-UNIS), 13316 Vista Forest-Drive Woodbridge.

Née à SAINT-JOSEPH (97212), le 7 avril 1953.

Mariée à la mairie de HYATTSVILLE MARYLAND (ETATS-UNIS) le 27 juillet 1975 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Non résidente au sens de la réglementation fiscale.

5°) Monsieur Jean Nicolas **COUFFE**, commercial, époux en secondes noces de Madame Lydia Isabelle LOUISET, demeurant à SAINT-JOSEPH (97212), quartier Long Bois.

Né à SAINT-JOSEPH (97212), le 6 décembre 1955.

Marié à la mairie de SAINTE-ANNE le 30 novembre 2022 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

6°) Monsieur Luter Eloi **COUFFE**, chef d'entreprise, époux de Madame Fauvette Angèle **PIERRE-NICOLAS**, demeurant à SAINT-JOSEPH (97212), résidence Belle Etoile bâtiment C.

Né à SAINT-JOSEPH (97212), le 1er décembre 1957.

Marié à la mairie de SAINT-JOSEPH (97212) le 10 juillet 2003 sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Henri DUVAL, notaire à FORT-DE-FRANCE, le 24 juin 2003.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

7°) Madame Laure Joséphe Fernande **COUFFE**, aide-soignante, épouse de Monsieur Julien Jean-Luc **JOSEPHINE**, demeurant à SAINT-JOSEPH (97212), lieu-dit Morne des Olives Hôtel des Plaisirs N° 671.

Née à SAINT-JOSEPH (97212), le 27 avril 1959.

Mariée à la mairie de SAINT-JOSEPH (97212) le 24 octobre 2000 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Laquelle est présente à l'acte.

8°) Monsieur Moïse **COUFFE**, commercial, époux de Madame Micheline Paule **MOURTIALON**, demeurant à SAINT-JOSEPH (97212), lices Mornes des Olives chemin Couffe.

Né à SAINT-JOSEPH (97212), le 17 août 1961.

Marié à la mairie de FORT-DE-FRANCE (97200) le 19 octobre 1989 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

9°) Monsieur Daniel Léonce **COUFFE**, artisan, époux en secondes noces de Madame Suzie Marguerite **BONIFACE**, demeurant à SAINT-JOSEPH (97212), lieu-dit Morne des Oliviers chemin Couffe.

Né à SAINT-JOSEPH (97212), le 13 janvier 1964.

Marié à la mairie de FORT-DE-FRANCE le 8 octobre 2019 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

10°) Monsieur Jean Roland **COUFFE**, commercial, époux de Madame Angèle Karine **ORNEM**, demeurant à SAINT-JOSEPH (97212), lieu-dit Mornes des Olives chemin Couffe.

Né à SAINT-JOSEPH (97212), le 15 juillet 1965.

Marié à la mairie de SAINT-JOSEPH (97212) le 2 juillet 2009 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

11°) Mademoiselle Rachelle Irène **COUFFE**, sans profession, demeurant à SAINT-JOSEPH (97212), lieu-dit Morne des Olives Hôtel des Plaisirs N° 671 C/O Laure **JOSEPHINE**.

Née à SAINT-JOSEPH (97212), le 26 février 1967.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

12°) Et Madame Yvette Isabelle **COUFFE**, sans profession, demeurant à SAINT-JOSEPH (97212), quartier Long Bois.

Née à SAINT-JOSEPH (97212), le 31 août 1969.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Portant sur la parcelle ci-après désignée :

DESIGNATION

A **SAINT-JOSEPH (MARTINIQUE) 97212, Quartier Long-Bois,**

Une parcelle de terre

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
W	397	LONG-BOIS	00 ha 03 a 24 ca

Conformément à l'article 35-2 de la loi du 27 mai 2009, il a été stipulé ce qui suit :

La prescription acquisitive n'est acquise avec certitude qu'après sa consécration en justice ou postérieurement au délai légal de cinq ans après accomplissement des formalités de publicité et qu'ainsi, en cas de consécration en justice, le bien acquis par prescription peut faire l'objet d'une transmission dès lors que le juge, habilité dans le cadre d'une action en revendication, a constaté l'établissement de l'usucapion et que le possesseur est le véritable propriétaire du bien en cause, le jugement emportant cette constatation et non frappé de recours constituant le titre de propriété ou dès lors que le délai de cinq ans susvisé est échu et qu' aucun recours n'a été formulé.

